

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2011

L'an deux mille onze, le 23 mars à 20 heures 30, le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la commune de Morangis, Salle des Fêtes sise avenue de la République sous la présidence de Monsieur Vincent DELAHAYE Président de la communauté d'agglomération Europ'Essonne.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. DELAHAYE Vincent Président, Mme PUECH Brigitte Vice-Présidente, M. FUNÈS Gérard Vice-Président, M. MALHERBE Guy Vice-Président, Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie Vice-Présidente, M. LECLERC Christian Vice-Président, M. NOURY Pascal Vice-Président, M. FLÉGEO Jean Vice-Président, M MEUR Jean-Pierre Vice-Président, M. FONTENAILLE Dominique Vice-Président, Mme ALEXANDRE Odette Conseiller communautaire, M. BATOUFFLET Patrick membre du Bureau, Mme BERCHON Anne Conseiller communautaire, M. BÉTIN Rémi Conseiller communautaire, M. BERNARDON Jean-François Conseiller communautaire, Mme BESSE Geneviève Conseiller communautaire, Mme BOUVIER Brigitte membre du Bureau, M. BRUN Marcel Conseiller communautaire, M. CARIS François Conseiller communautaire, M. CHADEL Patrick membre du Bureau, M. CHINZI Jean-Louis Conseiller communautaire, Mme CORP dit GENTI Valérie Conseiller communautaire, M. COUTÉ Gérard Membre du Bureau, M. CRUSE Jean-Pierre Conseiller communautaire, M. DA SILVA Victor Conseiller communautaire, M. DAUBE Claude Conseiller communautaire, M. DECUGNIÈRE Dominique membre du Bureau, Mme DELPLANQUE Marie-Dominique Membre du Bureau, M. DE SOUSA José Conseiller communautaire, M. DOUTRE Gérard Conseiller communautaire, M. FIORI Henri Membre du Bureau, Mme FRERET Michèle Conseiller communautaire, Mme HAMIDOU Marie Conseiller communautaire, M. LACAMBRE Dominique Conseiller communautaire M. LAFFARGUE Bernard Conseiller communautaire, M. LEPELTIER Jacques Conseiller communautaire, M. MAILLET Jacky Conseiller communautaire, M. MARROUCHI Moustapha Conseiller communautaire, M. MARTEAU Pierre Conseiller communautaire, M. PINTO Henrique Conseiller communautaire, M. PLANÇON Jean-Claude Conseiller communautaire, Mme RICHARDEAU Sylvianne Conseiller communautaire, M. SEGBO Olivier Conseiller communautaire, M. VINOLÈS José Conseiller communautaire.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. QUAGHEBEUR Henry
M. GUYADER Alain
Mme MATAKOVIC Evelyne
M. SCOUBE Christian
M. SIROT Daniel
Mme ROCHE Nathalie

pouvoir à M. LAFFARGUE Bernard
pouvoir à M. FONTENAILLE Dominique
pouvoir à M. DELAHAYE Vincent
pouvoir à M. MALHERBE Guy

SECRÉTAIRE : M. BÉTIN Rémi

4

ACCUEIL, OUVERTURE DE LA SÉANCE, CONSTATATION DU QUORUM

Le Président propose de désigner Monsieur Rémi BÉTIN, secrétaire de séance.

Le Conseil communautaire ne s'y est pas opposé.

SÉANCE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MOIS 2 FEVRIER 2011

Il est proposé aux conseillers communautaires d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 2 février 2011.

VOTE DU CONSEIL : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DE PRÉSENTATION DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ET DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT DE LA CAEE AU TITRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est rendu compte aux conseillers communautaires du rapport de présentation des délibérations adoptées en Bureau communautaire et des décisions prises par le Président.

AFFAIRES DÉLIBÉRATIVES

I - FINANCES - AU RAPPORT DE GUY MALHERBE -

1. APPROBATION DU NOUVEAU PACTE FINANCIER ET FISCAL DE LA CAEE.

La création de la CAEE a reposé sur la volonté des élus de développer le territoire pour créer de la richesse puis proposer des services nouveaux.

Cette volonté s'est traduite par l'adoption d'une charte de développement préalable à la conclusion d'un premier pacte financier ; celui-ci prévoyait qu'une part importante de la croissance du produit de la Taxe Professionnelle (TP) était redistribuée à l'ensemble des communes à travers l'intéressement et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : en moyenne, sur les 4 années d'application de ce pacte, les communes ont perçu 73,5 % de la croissance du produit TP.

En 2010, la suppression de la taxe professionnelle a transformé significativement la structure des recettes de la CAEE.

La renégociation du pacte a débuté durant l'été 2010 et s'est appuyée sur les travaux des maires, du bureau communautaire et de la commission des finances. L'un des enjeux majeurs de cette renégociation a été le choix d'une réalisation totale ou partielle du projet communautaire, adopté le 16 décembre 2009.

Les principes directeurs du nouveau pacte financier proposé au vote sont intégrés dans le projet de Débat d'Orientations Budgétaires.

DÉCISION ET VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011 (DOB).

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2011 par Monsieur Guy MALHERBE.

DÉCISION DU CONSEIL : PREND ACTE DU DOB 2011

II DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. REQUALIFICATION DES ZAE : PRESENTATION GLOBALE ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE MANDAT - AU RAPPORT DE PASCAL NOURY-

Par délibération en date du 17 décembre 2008, la CAEE s'est prononcée sur l'intérêt communautaire des Zones d'Activités Economiques ou Commerciales d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha (à l'exception de Courtabœuf et de la Bonde), ce qui représente actuellement 10 ZAE.

Le Projet d'agglomération 2010-2014, approuvé par délibération du 16 décembre 2009, présente la stratégie globale communautaire en matière de développement

économique et prévoit une mobilisation importante en faveur de la requalification des ZAE :

- sa première action décrit le caractère prioritaire du projet de requalification des ZAE de Morangis et de la Vigne aux loups et la volonté de les voir évoluer vers des parcs d'activités assurant des conditions d'implantation compétitives et un niveau de prestation reflétant les attentes des entreprises ;
- sa troisième action concerne la remise à niveau progressive des voiries, y compris la signalétique, sur l'ensemble des dix ZAE d'intérêt communautaire.

La mise en œuvre de ces projets, nécessite - *et a nécessité* - différents niveaux d'intervention de la CAEE depuis ces 2 dernières années :

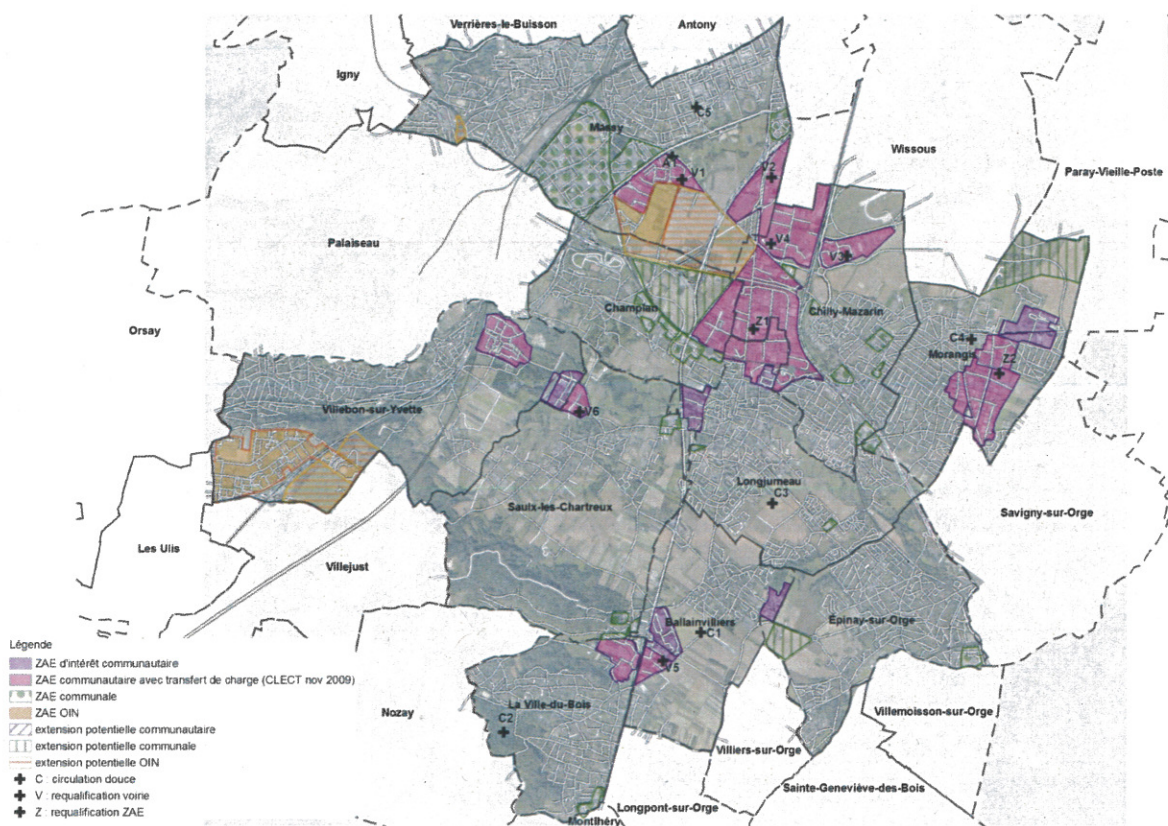
- l'intérêt communautaire des ZAE a été précisé par délibération en date du 16 décembre 2009, notamment pour ce qui concerne les conditions de transfert des voiries internes aux ZAE qui intègre les réseaux, les accotements et les accessoires ainsi que la signalétique ;
- le rapport de la CLECT du 12 novembre 2009, adopté à l'unanimité, a évalué les charges transférées afférentes, le conseil communautaire en a pris acte le 10 février 2010 après son adoption par l'ensemble des villes de la CAEE ;
- les conventions de prestations de services visant à assurer l'entretien des voiries internes des ZAE ainsi que leurs accotements et accessoires ont été adoptées par le bureau communautaire du 15 décembre 2010 ;
- une étude diagnostic des voiries publiques des dix ZAE communautaires a été réalisée par un bureau d'études en 2009 (BATT) ;
- la faisabilité du projet de la Vigne aux Loups et de Morangis a été étudiée, permettant de cerner le budget de l'opération et son calendrier (réalisé en 2009 – 2010 par la SEM Essonne Aménagement) ;
- une étude sur la signalétique des 10 ZAE communautaires a été entreprise, pour laquelle le Bureau d'étude LAGAY a rendu la première phase diagnostic en décembre 2010 ;
- la programmation urbaine et environnementale des ZAE Vigne aux Loups et Morangis, s'est engagée avec le Cabinet ID Conseils qui a présenté très récemment la phase diagnostic au comité de pilotage et aux entreprises ;
- le SIAHVY s'implique, en collaboration avec la CAEE, dans le but de réguler les rejets des eaux industrielles, qui est un enjeu important du programme de requalification ;
- sur le plan de la relation entreprise, deux chargés de relation entreprises ont rencontré une centaine d'acteurs économiques des ZAE Vigne aux Loups et Morangis dans le courant de l'année 2010.

Par ailleurs, les demandes de subventions déposées et validées par les délibérations du 16 décembre 2009 et du 14 avril 2010 permettent d'escompter :

- 1 M€ de la part la Région (au titre du droit commun),
- 6,6 M€ pour toutes les ZAE communautaires de la part du Conseil Général, suite à la commission permanente du 27 novembre 2010 qui a approuvé notre Contrat Communautaire d'Aménagement et de Développement (CCAD) ;

- au travers du GP3, un potentiel de 4 M€ est susceptible d'être débloqué par le Conseil Régional ;
- dans le cadre de l'élaboration du contrat de bassin lancé par le SIAHVV, l'agence de l'Eau pourrait cofinancer des dispositifs d'assainissement qui représentent le poste de dépense le plus important de ce programme.

Le montant du projet est estimé, à ce jour, à 14 M€ pour La Vigne aux Loups et 12 M€ pour Morangis.





Plan de repérage des parcs d'activités La Vigne aux Loups et Morangis



Le lancement de la phase opérationnelle est ainsi engagé par :

- les études signalétiques et programmation qui seront achevées à la fin du premier semestre 2011, pour arrêter le parti général d'aménagement ;
- les rétrocessions des voiries privées de La Vigne aux Loups qui sont engagées, à l'appui d'une expertise conduite par la CAEE dans ce domaine et avec le soutien des services techniques des villes en vue d'élaborer un protocole d'accord avec les propriétaires concernés ;
- la désignation par la CAEE du mandataire qui assurera pour son compte la conduite opérationnelle du projet en vue du lancement des travaux en 2012, ainsi que le prévoit le CCAD conclu avec le Département.

Afin de désigner ce mandataire, dans le cadre d'une procédure formalisée d'attribution d'un marché public, l'assemblée délibérante doit autoriser le pouvoir adjudicateur à signer le marché avec l'attributaire retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

Les avis d'appel public à la concurrence ayant été publiés le 13 novembre 2011, la date limite de réception des offres était fixée le lundi 27 décembre 2010 à 17 heures.

Trois plis ont été enregistrés, le pouvoir adjudicateur a ouvert les enveloppes le vendredi 7 janvier 2011, trois candidatures ont été actées par procès verbal : celles de la SEM MASSY, de la SEM ESSONNE AMENAGEMENT et enfin de la SEM 92.

Les services administratifs de la CAEE ont élaboré les rapports d'analyse des candidatures et des offres, notifiés aux membres de la CAO le lundi 24 janvier 2011.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 31 janvier 2011 à 10 heures afin de procéder à l'analyse de ces rapports et proposer un attributaire à ce marché.

La CAO sus visée a attribué le mandat à la SEM MASSY pour un montant HT de 700 452 € soit 837 740,60 € TTC.

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché afférent afin d'engager la phase opérationnelle de ce projet.

Les crédits seront inscrits au BP 2011, chapitre 20.

VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (3 personnes se sont abstenues au vote Messieurs DELAHAYE, LAFFARGUE et Madame CORP DIT GENTI).

2. VERSEMENT D'UN COFINANCEMENT A L'ETABLISSEMENT PUBLIC PARIS-SACLAY (EPPS) - AU RAPPORT DU PRESIDENT -

La mission de préfiguration de l'OIN Paris-Saclay constituée dans le but de dynamiser le territoire Versailles-Saclay-Paris a évolué avec la création, en août 2010, de l'EPPS institué par le projet de loi sur le Grand Paris. Aux termes de la loi, la CAEE siège au conseil d'administration de l'établissement.

L'EPPS a, notamment, pour mission d'impulser et de coordonner le développement du pôle scientifique et technologique du Plateau de Saclay, d'en améliorer l'accessibilité et d'en assurer le rayonnement international. Son périmètre d'intervention sur le territoire de la CAEE s'étend sur 3 secteurs : zone de la Bonde sur Massy – Champlan – Chilly-Mazarin, la gare militaire sur Massy – Palaiseau et la partie Villebon-sur-Yvette du parc de Courtaboeuf (33%).

Lors du Conseil d'Administration du 20 décembre 2010, l'EPPS a voté son budget pour l'année 2011. Il s'établit à 16,126 M€ d'Autorisations d'Engagements (11,885 M€ de crédits de paiement) ; la participation des financeurs a été envisagée dans le cadre de ce budget.

Afin de permettre la réalisation des actions de l'EPPS pour lesquelles la CAEE est directement partie prenante, il est proposé le versement d'une subvention d'exploitation de 300 000 € et la validation de la convention d'objectifs et de partenariat à intervenir entre cet établissement public et la communauté d'agglomération. Cette convention précisera, notamment, les contributions apportées par l'EPPS à la CAEE (particulièrement dans le domaine du développement économique et du partage des travaux réalisées en matière d'études d'aménagement) et prévoira une condition suspensive de versement au cas où les contributions ne seraient pas réalisées.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2011, chapitre 65.

DÉCISION DU CONSEIL : AFFAIRE REPORTEE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 AVRIL 2011

V- ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

1. APPROBATION DE LA CHARTE SUR LA PUBLICITE - AU RAPPORT DE CHRISTIAN LECLERC -

Dans le cadre du projet de requalification de la RN20, un travail spécifique a été engagé visant à limiter l'impact de la publicité extérieure le long de cet axe. La Direction Départementale des Territoires (DDT) a élaboré un projet de Charte visant à harmoniser la publicité extérieure, en préconisant notamment la réduction de la taille des panneaux et de leur densité. Ce projet a été soumis aux communes pour approbation, par courrier du Syndicat mixte RN20 en date du 13 juillet 2010.

Une réunion de concertation a été organisée le 12 octobre 2010 avec des représentants de chacune des communes concernées (7 villes d'Europ'Essonne sont membres du Syndicat mixte RN20). La DDT a présenté les préconisations de la Charte et les communes ont formulé un ensemble d'avis allant dans le sens d'un certain renforcement de ces dispositions. Ces avis ont fait l'objet d'un compte rendu validé le 28 octobre 2010 par les communes et transmis au Syndicat mixte RN20 le 5 novembre 2010.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'approuver par délibération le projet de Charte et de demander que les avis formulés soient intégrés à la Charte définitive.

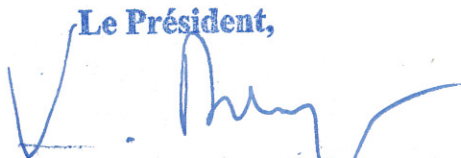
VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VI- FIXATION DU LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE - AU RAPPORT DU PRESIDENT-

Il est proposé de réunir à 20 heures 30, à Massy au Centre Omnisports Pierre de Coubertin sis Avenue du Noyer Lambert, le prochain conseil communautaire, qui aura lieu le **mercredi 6 avril 2011**.

VOTE DU CONSEIL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Le Président,

Vincent DELAHAYE